

Feu vert circonstancié aux travaux du futur aéroport de Nantes

Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) a reçu un avis favorable de la commission d'enquête chargée d'examiner son respect de la loi sur l'eau, qui impose notamment une "compensation" des zones humides détruites.

Le début des travaux les plus lourds est toutefois conditionné à la nomination d'un collège d'experts indépendants, a précisé vendredi la préfecture de Loire-Atlantique, qui sera chargée de donner une caution scientifique à la méthode retenue par Aéroports du Grand Ouest (AGO), concessionnaire du futur aéroport.

Cette filiale du groupe **Vinci** s'est affranchie de la méthode traditionnelle, qui consiste à recréer 200 % des surfaces détruites, pour une autre qui se veut plus "qualitative".

Une seconde réserve de la commission d'enquête publique impose la conclusion d'un protocole d'accord avec le monde agricole concernant la gestion de ces zones de compensation.

De premiers travaux, ne provoquant pas de "dommage irréversible" à l'environnement, devraient débuter en début d'année prochaine, a déclaré le préfet Christian de Lavernée lors d'une conférence de presse.

Les chantiers plus lourds de terrassements pourraient commencer dans un an, une fois rendues les conclusions des experts indépendants, pour une mise en service de l'aéroport prévue en 2017.

L'avis de cette commission d'enquête est rendu public alors que des heurts opposent depuis dix jours sur le site du futur aéroport des squatters qui occupaient illégalement des maisons rachetées par les pouvoirs publics aux forces de l'ordre, chargées de sécuriser leur démolition.

Les opposants au futur aéroport, pour qui cette enquête publique constituait l'une des dernières opportunités de contester l'utilité publique du projet ou retarder sa réalisation, ont déjà annoncé leur intention d'étudier des recours devant le Conseil d'État et les instances européennes.

Le coût de l'équipement, situé à 30 km au nord de Nantes, a été évalué par le groupe Vinci à 560 millions d'euros. Il en déboursa 320 millions, le reste étant payé par l'État (125,5 millions d'euros) et les collectivités locales (115,5 millions d'euros).